



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2026-334

PUBLIÉ LE 13 AOÛT 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2026-08-01-00001 - Arrêté DOS-GRHH-2026-145 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Quentin (Aisne) (3 pages)	Page 3
R32-2026-07-17-00014 - Arrêté DOS-GRHH-2026-161 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Lens (Pas-de-Calais) (3 pages)	Page 6
R32-2026-08-03-00017 - Arrêté DOS-GRHH-2026-173 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Hautmont (Nord) (3 pages)	Page 9
R32-2026-08-03-00016 - Arrêté DOS-GRHH-2026-180 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Fourmies (Nord) (3 pages)	Page 12

ARRETE DOS-GRHH-2026-145
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU
CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN (AISNE)

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Amghar (Yann-Gaël) ;

Vu l'arrêté DOS-GRHH-2025-121 en date du 31 octobre 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Quentin (Aisne) ;

Vu la décision du 25 juin 2026 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Madame la préfète de l'Aisne concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu l'extrait du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois du 1^{er} avril 2026 désignant Monsieur Grégoire BONO et Monsieur Jean-Louis GARDON pour la représenter au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Quentin ;

ARRETE

Article 1er :

A compter de la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Quentin est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier de Saint-Quentin sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 1er août 2026

Le directeur général



Yann-Gaël Amghar

ANNEXE 1 (ARRETE DOS-GRHH-2026-145)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Madame Frédérique MACAREZ, maire de Saint-Quentin, commune siège de l'établissement ;
- Madame Mélanie MASSOT, représentante de la commune de Saint-Quentin ;
- Monsieur Grégoire BONO et Monsieur Jean-Louis GASDON, représentants de la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois ;
- Madame Pascale GRUNY, représentante du Président du conseil départemental de l'Aisne.

2° en qualité de représentants du personnel

- Monsieur le docteur Philippe DOLHEM et Monsieur le docteur Fouad EL DIRANI, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Paola MOUHANDIZ, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Johann LEJEUNE et Madame Isabelle SUEUR, représentants désignés par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Monsieur Luc CIMINO et Monsieur Bruno VILLETTE, personnalités qualifiées désignées par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Madame Claire TASSART-LEVY, en qualité de personnalité qualifiée désignée par la préfète de l'Aisne
- Monsieur Jean PERROT (association des accidentés de la vie – Section du pays Chaunois) et Madame Valérie KOJALAVICIUS (association française des diabétiques du sud de l'Aisne), en qualité de représentants des usagers désignés par la préfète de l'Aisne.

ARRETE DOS-GRHH-2026-161 MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE LENS (PAS-DE-CALAIS)
--

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Amghar (Yann-Gaël) ;

Vu l'arrêté DOS-GRHH-2025-88 du 1^{er} octobre 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Lens ;

Vu la décision du 25 juin 2026 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le préfet du Pas-de-Calais concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel, notamment la désignation de Monsieur Mathieu WAVELET en qualité de représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Lens ;

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints de la commune de Lens du 22 mars 2026 proclamant Monsieur Sylvain ROBERT maire de la commune de Lens ;

Vu la délibération du conseil municipal de Lens du 07 avril 2026 désignant Monsieur Pierre MAZURE en qualité de représentant de la commune de Lens au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Lens ;

Vu l'arrêté du maire de Lens du 21 mai 2026 désignant Madame Ludivine DEGOUVE pour le représenter au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Lens ;

Vu l'extrait du registre des délibérations du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin du 30 avril 2026 désignant Monsieur Alain BAVAY et Madame Michèle CARBONNIER pour la représenter au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Lens ;

ARRETE

Article 1^{er} :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Lens est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier de Lens sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 17 juillet 2026

Le directeur général

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a horizontal stroke and a small upward flick.

Yann-Gaël Amghar

ANNEXE 1 (ARRETE DOS-GRHH-2026-161)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Madame Ludvine DEGOUVE, représentante du maire de Lens, commune siège de l'établissement, et Monsieur Pierre MAZURE, représentant de la commune de Lens ;
- Monsieur Alain BAVAY et Madame Michèle CARBONNIER, représentants de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin ;
- Monsieur Daniel KRUSZKA, représentant du Président du conseil départemental du Pas-de-Calais.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Madame le docteur Anne-Sophie FOREAUX et Monsieur le docteur Nicolas VAN GRUNDERBEECK, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Mathieu WAVELET, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Aurélie TOMCZAK et Monsieur Patrice RAMILLON, représentants désignés par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Monsieur Thierry DAUBRESSE, personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France, et une autre personnalité qualifiée en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé ;
- Monsieur Jean-Michel MARTIN, personnalité qualifiée désignée par le préfet du Pas-de-Calais ;
- Monsieur Gérard ABRAHAM (fédération nationale des associations de retraités -FNAR-) et Monsieur Philippe DEVRAINNE (association des paralysés de France – France Handicap), représentants des usagers désignés par le préfet du Pas-de-Calais.

ARRETE DOS-GRHH-2026-173
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER D'HAUTMONT (NORD)

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Amghar (Yann-Gaël) ;

Vu l'arrêté DOS-GRHH-2025-103 du 15 octobre 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Hautmont (Nord) ;

Vu la décision du 25 juin 2026 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu l'extrait du compte-rendu de la commission médicale d'établissement du 11 mars 2026 désignant Madame le docteur Aline DREUMONT pour la représenter au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Hautmont ;

Vu l'extrait du registre des délibérations du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Maubeuge – Val de Sambre du 18 mai 2026 désignant Madame Anne DUBUS pour la représenter au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Hautmont ;

ARRETE

Article 1^{er} :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Hautmont est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et la directrice du centre hospitalier d'Hautmont sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 03 août 2026

Le directeur général



Yann-Gaël Amghar

ANNEXE 1 (ARRETE DOS-GRHH-2026-173)
COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Madame Geneviève LARVOR, représentante du maire d'Hautmont, commune siège de l'établissement ;
- Madame Anne DUBUS, représentante de la communauté d'agglomération de Maubeuge - Val de Sambre ;
- Madame Aude VAN CAUWENBERGE, représentante du président du conseil départemental du Nord.

2° en qualité de représentants du personnel

- Madame le docteur Aline DREUMONT, représentante de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Vincent MAGNIEZ, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Dominique BIREMBAUT, représentant désigné par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de Santé Hauts-de-France ;
- Madame Marie-France DELPORTE-FERIAU (union départementale des associations familiales du Nord), et Monsieur Patrick DEROME (association familles rurales), représentants des usagers désignés par le préfet du Nord.

ARRETE DOS-GRHH-2026-180
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE FOURMIES (NORD)

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Amghar (Yann-Gaël) ;

Vu l'arrêté DOS-GRHH-2025-100 en date du 15 octobre 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Fourmies (Nord) ;

Vu la décision du 25 juin 2026 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu le procès-verbal du conseil communautaire de la communauté de communes du Sud Avesnois du 20 avril 2026 désignant Monsieur Jean-Pierre WILHELM pour la représenter au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Fourmies ;

ARRETE

Article 1er :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Fourmies est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif

territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier de Fourmies, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 03 août 2026

Le directeur général

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke and a small upward flick.

Yann-Gaël Amghar

ANNEXE 1 (ARRETE DOS-GRHH-2026-180)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Monsieur Mickaël HIRAUX, maire de Fourmies, commune siège de l'établissement ;
- Monsieur Jean-Pierre WILHELM, représentant de la communauté de communes du Sud Avesnois ;
- Madame Carole DEVOS, représentante du président du conseil départemental du Nord.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Madame le docteur Andreea RADASAN, représentante de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Mélanie LIENARD, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Myriam COUPAIN, représentante désignée par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Madame Elisabeth KORAL (union départementale des associations familiales (UDAF) du Nord), en qualité de représentante des usagers désignée par le préfet du Nord, et un(e) autre représentant(e) des usagers en attente de désignation par le préfet du Nord.